

SEANCE DU 18 FEVRIER 2019

Président : Monsieur GAVILLON

Présents : Mme RAYNAUD, Ms GUERIN, REVEL, Mmes MAYOUSSIER, FOURNIER-BERGERON, CALLY, VENET, Ms PETIT, CORDIER, ECOCHARD,

Excusés : Mmes MICHAUD, CHANET, Ms CURT, PETITJEAN

Secrétaire de séance : M PETIT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, approuve le compte rendu de la séance du 14 janvier 2019 et passe à l'ordre du jour :

Présentation d'un projet par le Groupe Brunet Eco Aménagement

Messieurs BRUNET et NERON du Groupe Brunet Eco Aménagement sont venus présenter au conseil municipal un projet appelé « Voisin'âges ». Ce projet a pour but de construire un quartier intergénérationnel sur la parcelle 959, rue des peupliers. Il a pour but de garantir aux personnes âgées fragilisées de pouvoir continuer à vivre dans leur environnement.

Le conseil municipal remercie Messieurs BRUNET et NERON pour cette présentation. Il étudiera ce projet avant de se prononcer.

URBANISME

- DP 00140519D0002 : Monsieur Fabrice TRIPOT / 25 les platanes – 01960 SERVAS / construction d'un abri de jardin : FAVORABLE

DELIBERATIONS

OBJET : Révision du loyer de la boulangerie DUMOULIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, conformément au bail commercial, à la révision du loyer de la boulangerie DUMOULIN, située au 52, route de Bourg – 01960 Servas.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer :

- L'augmentation de 10 % pour la boulangerie DUMOULIN,

à dater du 1^{er} janvier 2019, soit $960 \text{ €} \times 10 \% = 1056 \text{ €}$

OBJET : Révision du loyer LA BRESSE SAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, conformément à l'article 8 du bail, à la révision du loyer de l'entrepôt occupé par LA BRESSE SAS, 5 chemin de Longchamp, suivant l'indice des baux commerciaux du 3^{ème} trimestre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer :

- L'augmentation légale de 2.41 % pour l'entrepôt situé 5 chemin de Longchamp, occupé par LA BRESSE SAS,

à dater du 1^{er} mars 2019, soit $560.49 \text{ €} \times 2.41 \% = 573.99 \text{ €}$

OBJET : Vente consorts FREMION / Commune de SERVAS

La commune de Servas souhaite acquérir pour l'euro symbolique la parcelle C 576, chemin de Longchamp, d'une superficie de 125 m², appartenant aux consorts FREMION afin de régulariser le tableau des voiries communales et de l'intégrer au domaine public.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette vente parcellaire et donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour conclure la transaction.

OBJET : Dénomination de la voie du lotissement Val Roman II – Plan d'adressage

Le Conseil Municipal,

Vu l'accord de principe émis par le conseil municipal dans sa séance du 17 décembre 2018 relative à la dénomination de la voie du lotissement « Val Roman II »,

Considérant que la dénomination de la voie et un plan d'adressage de ce lotissement aux services publics et aux services de secours sont nécessaires,

Décide,

- De prononcer la dénomination suivante : **rue des Aulnes**, en continuité de la rue des Aulnes déjà existante qui débute rue des Erables (voir plan en annexe)
- **D'instaurer une numérotation métrique** pour chaque parcelle afin de dresser un plan d'adressage (voir tableau en annexe)

OBJET : Rétrocession des voies et espaces verts du lotissement Val Roman II

Début avril débuteront les travaux du lotissement le Val Roman II. Après concertation avec le Groupe BRUNET, éco-aménageur, il y a donc lieu d'effectuer la rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de la rétrocession des emprises et des équipements communs dans le domaine public communal et autorise la signature de l'acte de cession.

OBJET : Indemnités Maire et Adjoint

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération du 13 mars 2017, le conseil municipal a délibéré sur les taux des indemnités maire et adjoints. Ces taux faisaient référence à l'indice 1022, indice brut terminal de la fonction publique, servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique. A compter du 01 janvier 2017, l'indice terminal brut 1022 est remplacé par l'indice brut 1027, et l'indice majoré 826 est remplacé par l'indice majoré 830.

Monsieur le Maire rappelle le calcul des indemnités voté le 13 mars 2017 et propose, à dater du 1^{er} janvier 2019, de retenir l'indice terminal 1027.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

OBJET : Organisation des temps scolaires et périscolaires pour la rentrée 2019

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport produit par la commission « Ecole, Petite Enfance, Sport » et présenté par Monsieur Serge GUERIN, Maire Adjoint, suite à l'enquête faite auprès des parents d'élèves. Afin de répondre aux différentes attentes et d'offrir à toutes les familles des solutions d'accueil de loisirs et d'activités, en complémentarité avec les temps et horaires scolaires modifiés, le conseil municipal proposera pour la rentrée 2019 d'opter pour les horaires suivants pour les journées des lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- 7h15 à 9h00 → Temps périscolaire
- 9h00 à 12h00 → Temps d'enseignement
- 12h00 à 13h30 → Temps méridiens pour le repas
- 13h30 à 16h30 → Temps d'enseignement
- 16h30 à 18h30 → Temps périscolaire

Le mercredi pourra être consacré aux différentes activités, dont celles du Plan Mercredi (ex « Parcours Découverte ») au centre de loisirs de Lent, et une activité mensuelle qui sera proposée à Servas dans les locaux communaux.

Ces horaires seront proposés au prochain conseil d'école du vendredi 15 mars 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette organisation par 8 voix POUR, 3 abstentions, 1 voix CONTRE.

OBJET : Renouvellement du contrat enfance et jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que le contrat enfance et jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2017 et il convient de signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la CAF de l'Ain et les communes de LENT- SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC – DOMPIERRE – SERVAS. Il présente les différentes données contenues dans la convention, notamment le tableau financier récapitulatif fixant le montant alloué aux communes pour les trois prochaines années, à savoir pour Servas : 8 123.71 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette nouvelle convention et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer ainsi que les documents s'y rapportant.

OBJET : Augmentation de la participation à la protection sociale complémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 mai 2012 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 06 décembre 2012.

L'autorité territoriale précise que le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (**procédure de labellisation**)
- La contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (**procédure de convention de participation**)
- de participer financièrement à compter du 01 janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

Après en avoir délibéré, l'assemblée DECIDE

- de verser, à partir du 1^{er} mars 2019 une participation mensuelle de 18.00€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

La participation sera versée directement à l'organisme pour la couverture de ce risque.

POUR INFO

- Réunion de quartier : une réunion de quartier sera proposée le mercredi 3 avril à 20h à la salle polyvalente pour les habitants de la partie ouest de la commune
- Association des maires ruraux : adhésion pour l'année 2019 : favorable
- SVRVJ : le 5 mars : arrêt des 4 pompes afin d'ouvrir la canalisation sur Saint André sur Vieux Jonc → conséquence : forte baisse de pression ce jour mais retour à une pression normale dès le redémarrage des 4 pompes
- Budgets territoriaux : à définir un projet commun entre les communes avoisinantes selon le budget alloué par la CA3B (budget établi en fonction des chiffres de l'Insee sur le nombre d'habitants par commune).

COMPTE RENDUS :

Danièle RAYNAUD :

- Commission finances : état des lieux des finances – vote du budget lors de la séance du mois d'avril
- Règlement de la salle Henri Baillet : nouvelle clause pour les demandes de location de la salle pour le jour de Noël
- Personnel communal : le 13 décembre 2012, le conseil avait délibéré pour mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire et de verser une participation mensuelle de 10 euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. A la demande d'un agent, et après concertation, le montant de la participation est fixé à 18 euros par agent à compter du 1^{er} mars 2019.

Yves REVEL :

- Devis DESAUTEL : changement d'un extincteur de plus de 10 ans : 106.49 TTC : devis validé
- Devis GUENARD Elagage : élagage et taille de 15 arbres : 1920 euros TTC : devis validé
- Locaux anciennement Diffus agri : revoir la répartition des pièces pour l'atelier communal
- Mission Ad'AP : continuation de la mise aux normes des bâtiments communaux

Jean-Claude ECOCHARD :

- Rencontre avec l'artificier, Monsieur LE MEUR de Péronnas : un feu d'artifice, offert avec le pack de l'an dernier, sera tiré pour le banquet des conscrits le 2 mars 2019
- AG du comité des fêtes : 3 manifestations par an avec un fort succès de participations et de personnes bénévoles. Une nouvelle recrue pour cette année

Jean-Pierre PETIT :

- Syndicat Mixte Veyle Vivante : présentation du comité syndical du 06 février 2019

Frédéric CORDIER :

- CME : présentation du parcours VTT au city, avec étude budgétaire réalisée par les petits conseillers

Serge GUERIN :

- Résultats de l'enquête auprès des parents d'élèves à propos des rythmes scolaires pour la rentrée 2019-2020
- SIEA : réunion pour la préparation de l'orientation budgétaire, Enquête sur l'isolation des combles perdus

Marie-Thérèse VENET :

- Réélection du bureau du Syndicat de l'eau le 22 janvier 2019 : nouveau président → Madame Cécile BERNARD

Christèle MAYOUSSIER :

- AG du don du sang
- AG de la pêche
- Prochaine Commission communication le 25 février 2019

Affiché le 25 février 2019